



Conditions d'infogérance à l'acte

version du 26/09/2006

1. Définitions

- Azylog : désigne la société Azylog, Julien ESCARIO BLANCO dont le siège social est situé au 20 rue Paul Cretin, F-39300 Champagnole et dont le site Internet est accessible à l'adresse <http://www.azylog.net>.
- Client : Toute personne morale ou physique ayant mandaté la société Azylog pour la réalisation de travaux d'infogérance.
- Identifiant : Terme désignant la paire nom d'utilisateur/mot de passe servant à se connecter aux à la passerelle d'administration d'Azylog ainsi qu'à d'autres services le cas échéant. L'identifiant est composé des premières lettres du nom et du prénom du client, d'un nombre ainsi que du suffixe "-AZYLOG".
- Informations d'authentification : Paire nom d'utilisateur/mot de passe permettant l'utilisation de services Internet, par exemple FTP, MySQL, etc ...
- Système informatique : Tout ordinateur, système embarqué et/ou composants d'un système d'information.

2. Objet du contrat

L'infogérance effectuée par Azylog consiste en une intervention ponctuelle sur l'ordinateur du client de manière à effectuer la tâche telle que décrite dans le bon de commande associé. Cette intervention se fera à distance à l'aide des informations d'authentification fournies par le client.

3. Durée du service

Le contrat est conclu pour la durée de l'intervention uniquement.

4. Paiement

Le règlement du service infogérance se fera par anticipation, avant le démarrage de la prestation. Le prix proposé devra être payé automatiquement selon la procédure de paiement décrite lors du processus d'enregistrement.

Le règlement des prestations peut s'effectuer par carte bancaire : toutes les cartes bancaires françaises sont acceptées ainsi que les cartes American Express, Eurocard / Mastercard et Visa internationales.

Le paiement par chèque ou par transfert au compte de Azylog sont disponibles.

Le client est d'accord pour payer l'intégralité du prix et des charges afférentes à la prestation, y compris les taxes.

Le client est seul responsable du paiement effectif de la prestation achetée. Seul le client est responsable du paiement par carte bancaire du service proposé.

Azylog n'est pas responsable des problèmes de paiement liés au fonctionnement du service de paiement électronique.

5. Informations confidentielles

Azylog s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille dans le cadre du service d'infogérance soient considérées comme des informations confidentielles.

Tous les contenus des serveurs dédiés restent la propriété des clients et Azylog s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

De même, Azylog s'engage à ne pas accéder au système informatique du client en dehors du cadre du présent contrat.

6. Modifications et renoncations

Azylog se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation. Azylog informera le client des modifications par courrier électronique et l'invitera à donner son accord sur les

modifications.

7.Cession

Le client ne pourra céder à un tiers aucune information fournie dont l'utilisation est réservée à un usage strictement personnel.

8.Droit applicable

Les conditions générales, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes seront régis et interprétés conformément au droit français, et les parties se rallient à la juridiction de la France.

9.Juridiction

Si les parties ne parviennent pas à régler les litiges relatifs aux conditions générales dans les quinze (15) jours suivant une notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le tribunal de commerce de Salins-les-bains (39110).

10.Autonomie des clauses du contrat

Dans l'éventualité où l'une quelconque disposition des conditions générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si elles ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, (i) cette disposition sera exclue des conditions générales, (ii) le reste des conditions générales seront interprétées comme si ladite disposition était exclue, (iii) le reste des conditions générales seront applicables conformément aux conditions de ce dernier.

11.Intégralité de l'accord

Les présentes conditions d'infogérance à l'acte représentent l'intégralité de l'accord passé entre le client et Azylog relatif à l'objet y visé.

12.Force majeure

Azylog et aucune partie tierce participant à la fourniture du service ne seront tenus responsables en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leurs obligations au titre des conditions générales, résultant de causes indépendantes de leur volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune de cas de force majeure, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, émeutes, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels, incapacité d'obtenir des services de télécommunication ou mesures gouvernementales, pour autant, toutefois, que les parties concernées prennent toutes dispositions raisonnables afin d'atténuer les effets résultant desdites situations.

13.Base de négociation

Le client et Azylog reconnaissent et conviennent que les exclusions de garantie ainsi que les limitations de responsabilité et de recours figurant dans les Conditions générales constituent les bases de celles-ci.

14.Garanties - responsabilité limitée

Le client utilise les services de Azylog à ses risques et périls. Azylog ne peut garantir en aucun cas que les services proposés ne subiront aucune interruption. L'obligation de fourniture de Azylog se limite à une obligation de moyen.

Les services proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de Azylog ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où les produits sont achetés.

La seule garantie consentie par Azylog porte sur la fourniture d'un service qui procure au client le service commandé sans donner aucune garantie sur la qualité et le contenu. Azylog ne sera en aucun cas responsable envers l'utilisateur de dommages directs ou indirects, de la perte d'information ou des problèmes survenus lors du paiement électronique durant l'exécution du présent contrat.